

SECTEUR SAUVEGARDE DE LA ROCHELLE

Révision-extension du

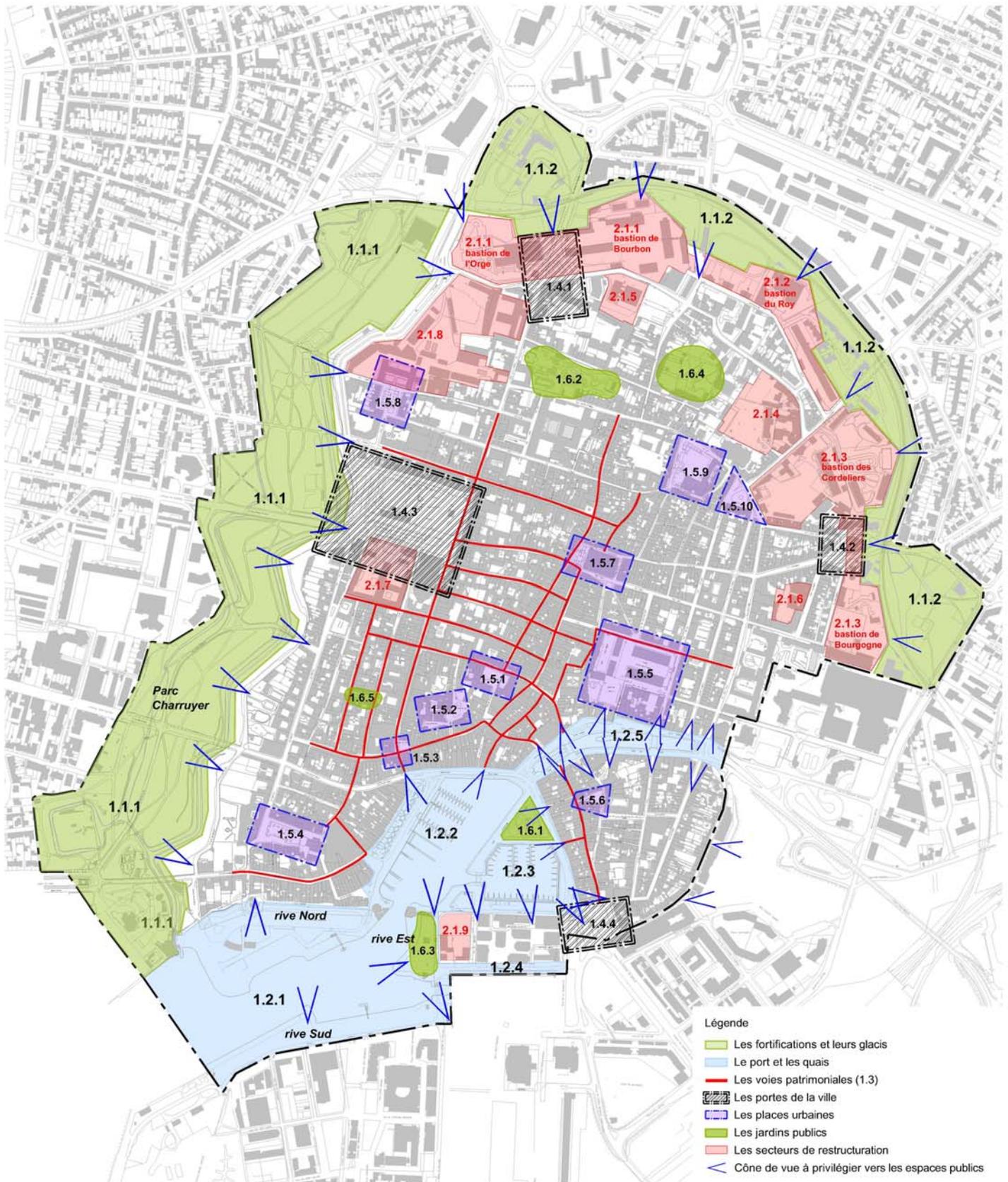
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

approuvée par arrêté préfectoral du 10 juillet 2015



Orientations d'aménagement et de programmation

PLAN DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Fichier : 0808_Orientations aménagement - Apresenquete.dwg

Sommaire

INTRODUCTION	2
1. LES ESPACES PUBLICS.....	2
1.1 LES FORTIFICATIONS ET LEURS GLACIS *	3
1.1.1. <i>Le parc Charruyer, valoriser le glacis ouest</i>	3
1.1.2. <i>Révéler l'enceinte militaire et ses bastions</i>	5
1.2 LE PORT ET LES QUAIS	9
1.2.1. <i>Le chenal</i>	9
1.2.2. <i>Le havre et les quais du vieux port</i>	11
1.2.3. <i>Le bassin à flot intérieur</i>	12
1.2.4. <i>Le bassin à flot extérieur</i>	12
1.2.5. <i>Le canal Maubec</i>	13
1.2.6. <i>Les aménagements pour le risque inondation</i>	13
1.3 LES VOIES PATRIMONIALES	14
1.4 LES PORTES DE LA VILLE	15
1.4.1. <i>La Porte Dauphine</i>	15
1.4.2. <i>La Porte Royale</i>	16
1.4.3. <i>La place de Verdun</i>	17
1.4.4. <i>La place de la Motte Rouge</i>	18
1.5 LES PLACES URBAINES	19
1.5.1. <i>La place de l'Hôtel de Ville</i>	19
1.5.2. <i>La cour des Templiers</i>	19
1.5.3. <i>La place des petits bancs</i>	20
1.5.4. <i>La place du Maréchal Foch</i>	21
1.5.5. <i>Les places de l'Arsenal</i>	21
1.5.6. <i>La place de la Fourche</i>	22
1.5.7. <i>La place du Marché</i>	22
1.5.8. <i>La place de Reims</i>	23
1.5.9. <i>La place Cacaud</i>	23
1.5.10. <i>La place des Cordeliers</i>	24
1.6 LES JARDINS PUBLICS.....	25
1.6.1. <i>Le square Valin</i>	25
1.6.2. <i>Le jardin des plantes</i>	25
1.6.3. <i>Le square de l'Armide</i>	26
1.6.4. <i>Le jardin Massiou</i>	26
1.6.5. <i>Le square Rasteau</i>	27
2. LES SECTEURS A PROJET	28
2.1 LES SECTEURS DE RESTRUCTURATION	28
2.1.1. <i>Les casernes de la Porte Dauphine</i>	28
2.1.2. <i>Les casernes de la rue du Rempart des Voiliers</i>	30
2.1.3. <i>Les abords de la porte Royale</i>	31
2.1.4. <i>Les abords de l'église Notre-Dame-de-Cognes</i>	33
2.1.5. <i>Le site EDF-GDF de la rue Marcel Paul</i>	33
2.1.6. <i>Le site de l'Ancienne Maternité (rue Bonpland)</i>	34
2.1.7. <i>Le site de l'ancien hôpital Aufrédy</i>	35
2.1.8. <i>Le site du lycée Dautet</i>	36
2.1.9. <i>Le site du Gabut</i>	36
ANNEXE : vocabulaire de l'architecture militaire.....	39

Introduction

Le document « Orientations d'aménagement et de programmation » répond aux dispositions de l'article L123-1.4 du Code de l'Urbanisme, issu de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 – article 19 (V).

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettent de définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, lutter contre l'insalubrité et assurer le renouvellement urbain. Elles ont vocation à prolonger les objectifs de protection et d'aménagement du PADD du PLU de La Rochelle, d'une part, en précisant le contenu du projet, et d'autre part, en envisageant les modalités de sa réalisation au travers des actions et des opérations d'aménagement à entreprendre.

L'article L.123-5 du Code de l'urbanisme prévoit que les travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussement des sols, ainsi que la création de lotissements et l'ouverture des installations classées doivent être compatibles avec les OAP.

Le document présente successivement les OAP concernant les espaces publics puis celles portant sur les secteurs à projet.

1. LES ESPACES PUBLICS

Sont traités successivement :

- **Les fortifications et leurs glacis** * (*voir vocabulaire militaire en annexe)
 - **Le port et les quais**
 - **Les voies patrimoniales**
 - **Les portes de ville**
 - **Les places urbaines**
 - **Les jardins publics**
-

1.1 Les fortifications et leurs glacis *

Les OAP visent à révéler le système défensif maintenu autour de la ville jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Ce système préservé constitue un parc qui non seulement définit la forme de la ville mais aussi constitue un espace de détente essentiel pour ses habitants.

Les OAP ont pour objectif de révéler l'enceinte militaire et valoriser les glacis défensifs :

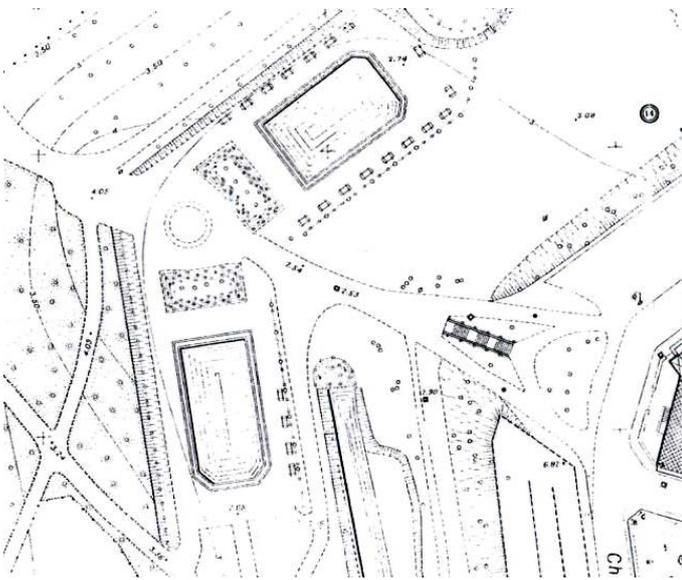
1.1.1. Le parc Charruyer, valoriser le glacis ouest

- Trouver le bon équilibre entre la révélation des glacis comme espace dégagé de défense et le retraitement en parc paysager mis en œuvre depuis la fin du XIX^{ème} siècle.
- Renouveler le parc Charruyer en retenant le meilleur équilibre entre la révélation de l'ensemble des usages militaires et la restauration des jardins du XIX^{ème} siècle et en rétablissant une ambiance de parc calme et à l'abri des nuisances de la ville.

Le projet à mettre en œuvre doit apporter des réponses formelles aux orientations suivantes :

- **Dégager l'enceinte** de la végétation spontanée qui a envahi toutes les pentes, en ouvrant des percées visuelles et en agrémentant la promenade aménagée sur l'escarpe.
- **Restituer le cours naturel des deux ruisseaux** de Fétilly et Lafond (en remettant par exemple à ciel ouvert les parties busées),
- **Reconquérir les espaces minéralisés** près de la plage de la Concurrence et ceux de l'esplanade des parcs, afin de les retraiter en espaces végétalisés. Cela suppose de reconsidérer les conditions de stationnement, voire de rechercher d'autres solutions de stationnement à proximité ou en souterrain,
- **Valoriser et protéger les nivellements militaires,**
- **Révéler la redoute, aujourd'hui parc animalier, en améliorant l'intégration paysagère et l'unité des clôtures,**
- **Préserver le mobilier du XIX^{ème} siècle** (pont – clôture – petites constructions de parc – monument commémoratif – etc. ...)
- **Restaurer les beaux boisements** conçus dans le cadre du parc, débarrasser le parc des arbres plantés sans souci de composition ni d'intérêt végétal, recomposer les boisements à proximité de la plage, sans perdre le cachet très original du parc qui tient beaucoup au nombre d'arbres penchés et tordus héritiers de cette synthèse entre les remparts et le parc du XIX^{ème} siècle.
- **Minorer l'impact des voies automobiles** en réduisant leur emprise et en évitant un vocabulaire d'aménagement trop routier et valoriser les continuités piétonnes. Les itinéraires deux-roues doivent être traités avec discrétion. Les allées secondaires doivent être débarrassées de leur revêtement goudronné au profit du stabilisé ou de l'herbe.
- **Reconstituer les grandes perspectives** (la promenade du mail – l'avenue Guitton – l'avenue du Général Leclerc) vers la ville ancienne,
- **Ménager des vues perspectives pittoresques** vers les pointes des bastions,
- **Intégrer les installations sportives dans le plan de composition paysager du parc,**
- **Faire disparaître progressivement les constructions hétérogènes** qui ont occupé progressivement une partie du parc. Il s'agit en particulier de repositionner et transformer les équipements existants, qui, si leur fonction trouve toute sa place dans l'esprit du parc du XIX^{ème} siècle, n'ont pas aujourd'hui le niveau de qualité qu'on peut attendre dans un parc classé au titre des sites.

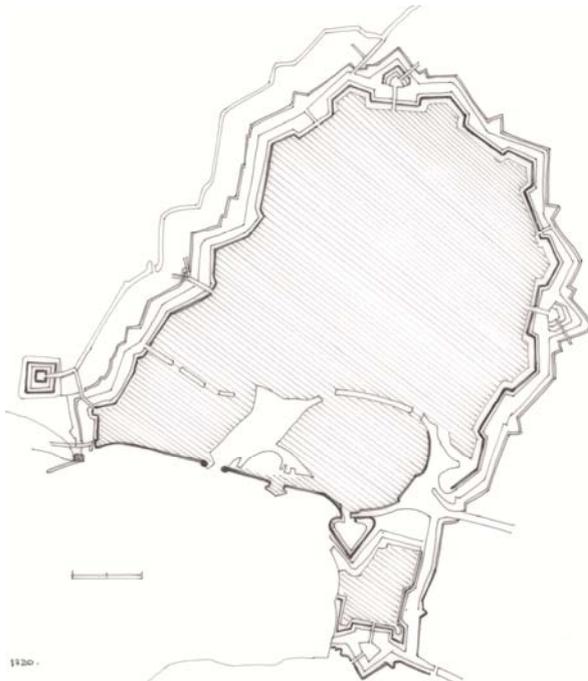
Mais avant tout, il convient d'étudier un plan de composition cohérent de ce parc, pour le mettre en œuvre par tranches successives. Tout aménagement ultérieur doit respecter ce plan de composition.



1.1.2. Révéler l'enceinte militaire et ses bastions

ORIENTATIONS GENERALES

- **Assurer la continuité verte**, mémoire des anciens fossés et glacis de fortification, constituée actuellement du parc Charruyer et d'une suite d'espaces discontinus entre la Porte Dauphine et la Porte Royale, reliés par la tranchée de la ligne ferroviaire, éléments essentiels de la trame verte de La Rochelle.
- **Mettre en valeur les vestiges ou tracés** des éléments des diverses enceintes encore en place, repérés sur le plan historique à l'échelle du 1/2000°, et plus particulièrement ceux de la dernière enceinte (l'enceinte Ferry construite de 1689 à 1706). Il s'agit donc de préserver ou restaurer les bastions et les demi-lunes qui les précèdent (murs de maçonnerie, talus, fossés, etc...).
- **Dégager l'ensemble des talus et murs d'enceinte** afin d'assurer la continuité des espaces de fossé.
- **Suggérer à l'aide de traitements paysagers** (nivellements – tracés au sol – plantations) les éléments manquants de ces enceintes permettant de faire comprendre la continuité de ces ouvrages.
- **Créer une marge de recul et un chemin de ronde** en arrière des vestiges maçonnés, des talus de terre et partout où la trace de l'enceinte est connue et peut être restituée.
- **Ouvrir des vues sur les remparts et les talus de fortification** à partir de l'extérieur et de l'intérieur de la ville. Ouvrir les vues sur les fossés à partir des bastions.



ABORDS DE LA PORTE DAUPHINE



Retraiter les abords de la Porte Dauphine, en valorisant les deux bastions qui l'encadrent et la demi-lune qui la précède.

Cela suppose :

- Tirer le meilleur parti de la gare du tram-train qui vient d'être implantée,
- Une passerelle piétonne entre la porte et la demi-lune selon le tracé de l'enceinte d'origine pourrait constituer un accès à la rive opposée de l'actuelle station de tram-train,
- Dégager la contrescarpe de la demi-lune de toutes les constructions qui l'occupent et restituer un couvert végétal dont la composition doit laisser de larges vues sur les murs de la fortification,
- La contrescarpe située entre le fossé de la demi-lune et le Boulevard du Chemin du rempart peut recevoir un **équipement public** dont l'insertion paysagère doit être particulièrement soignée en mettant en valeur l'ouvrage défensif du XVIII^{ème} siècle, comme défini plus loin dans l'OAP 1.4.1.
- Les liaisons piétonnes doivent être améliorées pour assurer la continuité des parcs parallèlement à l'enceinte, en haut de la courtine et dans les fossés. De nouvelles liaisons piétonnes transversales pourront être aménagées entre la ville fortifiée et les extensions pavillonnaires (par exemple entre la rue de la Maine et la rue du Rempart des Voiliers).
- L'impact de la percée nouvelle de l'avenue de la Porte Dauphine doit être minoré pour valoriser l'entrée d'origine.

ABORDS DE L'ANCIEN BASTION DU ROY (rue du Rempart des Voiliers)

Reconstituer les abords de l'ancien bastion du Roy

- Le site du bastion a été remblayé et occupé par des terrains de sports et un lotissement pavillonnaire. A l'occasion de l'évolution de ces équipements, il convient de mettre en œuvre **un traitement à dominante végétale après avoir décaissé les remblais** pour exhumer autant que faire se peut les vestiges de l'enceinte s'ils existent,
- Le talus sud de la tranchée de la voie ferrée doit être adouci pour **ouvrir le paysage vers les anciennes fortifications**.
- **Une liaison transversale piétonne** peut être mise en œuvre entre le bastion du Roy et le bastion des Cordeliers pour desservir la caserne Mangin extra-muros à partir de la rue des Voiliers.



ABORDS DE LA PORTE ROYALE

Retraiter les abords de la porte Royale en valorisant les deux bastions des Cordeliers et de Bourgogne qui l'encadrent et la demi-lune qui la précède :

- **Valoriser au mieux le passage de la voie ferrée** du tram-train en imaginant éventuellement l'implantation d'une future gare,
- **Décaisser les remblais mis en œuvre au pied de la muraille** pour la rendre plus lisible, en dégagant en particulier le site occupé par le stand de tir,
- **Mettre en valeur les vestiges et le tracé de l'ancienne demi-lune**, en affirmant la lecture au sol de l'ancienne voie d'accès par la porte de la demi-lune,
- **Restaurer le nivellement de la contrescarpe** en reconstituant un couvert végétal dont la composition doit laisser de larges vues sur les murs de la fortification,
- **Dégager les abords de la demi-lune de la construction** qui l'occupe pour améliorer le traitement paysager de la contrescarpe,
- **Mettre en œuvre un plan de composition paysagère de la contrescarpe** afin d'ouvrir les vues vers la ville intra-muros, d'intégrer les terrains de sport et de retrouver un nivellement cohérent avec l'histoire militaire du lieu,
- **L'impact de la percée nouvelle de l'avenue de la Porte Royale** doit être **minoré** pour valoriser l'entrée d'origine,

- La présence des immeubles qui s'avancent au-delà de l'enceinte au nord de la porte Royale doit être minorée. Si ces espaces bâtis devaient faire l'objet d'une opération de renouvellement urbain, les fossés et la courtine devraient alors être dégagés.



En conclusion, la valorisation de l'enceinte passe par la mise en œuvre d'un vaste parc structuré par le site propre du tram-train et des continuités piétonnes, voire cyclistes.

1.2 Le port et les quais

Les OAP visent à renforcer le rapport de la ville avec la mer et à valoriser les quais et l'enceinte militaire construite au Moyen-Age et au XVIII^{ème} siècle. Ces espaces constituent en grande partie l'identité même de la ville avec les tours de la Chaîne, de la Lanterne et Saint-Nicolas et les bassins ; c'est la carte postale de la ville. Ils contribuent de manière essentielle aux trames verte et bleue de La Rochelle.

Le port est un lieu de rencontre entre les équipements (gare, médiathèque, etc.) et l'ancienne ville close. Il est au cœur de l'extension vers le sud du centre de La Rochelle.

1.2.1. Le chenal

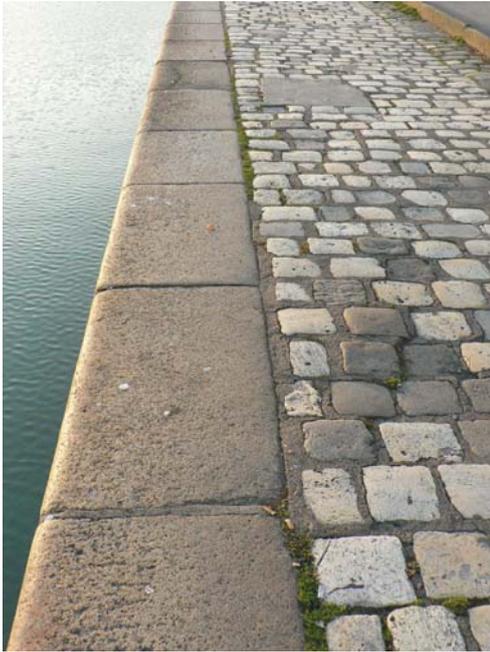
Préserver l'identité du chenal, qui par le jeu des marées, apparaît comme le lieu le plus naturel :

- LA RIVE SUD dont la jetée a été bâtie de 1772 à 1782 et prolongée en 1848 doit conserver **son organisation actuelle de perré de pierres calcaires appareillées et de promenade plantée d'alignements** de robiniers qui ont renforcé l'alignement d'origine de platanes, suivis de chênes verts et de Tamaris.
La promenade actuelle peut être requalifiée en conservant sa fonction de promenade d'observation vers la ville ancienne.
Les continuités des alignements d'arbres doivent être assurées pour atténuer la présence de la ville en bois. La prise en compte des contraintes d'inondations doit respecter cette organisation.

- LA RIVE NORD (esplanade Saint-Jean d'Acre) doit préserver ses quais et glacis de maçonnerie. Son identité est celle d'un espace minéral laissant toutes les vues dégagées vers l'enceinte et les tours. Il convient de **conserver cette grande scène urbaine. L'ancien fossé (site classé) situé au pied de la courtine doit être conservé afin d'assurer à celle-ci la plus grande hauteur possible.**
La promenade piétonne le long de la rive doit être maintenue.
La présence du parc de stationnement de surface est peu valorisante. Il est souhaitable de **rechercher à long terme des solutions permettant de faire disparaître les voitures** de la surface (parking souterrain – recherche d'un autre espace de stationnement à proximité – modification des conditions de circulation – accueil des activités nautiques dans l'esprit des anciens chantiers aujourd'hui disparus, etc. ...).
L'interface entre la place de la Concurrence et le mail et le parc Charruyer mérite un traitement valorisé s'appuyant sur le boisement du site et sur la sauvegarde de l'écluse des Deux Moulins et de l'ensemble du système défensif.

- LA RIVE EST constitue une pointe assurant la bifurcation de l'eau vers les différents bassins et donc un point de vue privilégié sur la perspective du chenal. Sa configuration de quai maçonné de calcaire surplombé d'un square doit être maintenue. La position de belvédère unique doit être affirmée.
Le contact avec l'enceinte et la tour Saint-Nicolas doit être amélioré, en retraitant les parties enterrées de la courtine après fouille archéologique.
La prise en compte des contraintes d'inondation doit respecter cette organisation en reportant le plus possible en arrière (au contact des espaces constructibles) les éventuels ouvrages de maçonnerie ou les éventuels nivellements.

Les éprouvettes en béton au pied de la tour Saint-Nicolas doivent être supprimées.



1.2.2. Le havre et les quais du vieux port

Mettre en valeur le havre d'échouage, lieu emblématique du Secteur sauvegardé de La Rochelle.

Cela passe par la redéfinition de la fonction de ce bassin qui n'est plus vraiment un bassin d'échouage et par la valorisation de ses quais.

Dans sa partie aval la plus profonde, se positionnent les appontements des navettes maritimes et les pontons modernes destinés à l'amarrage des bateaux à faible tirant d'eau acceptant l'échouage occasionnel. L'activité maritime se concentre dès lors sur le quai du cours des Dames. Les autres quais ont perdu leurs fonctions d'origine, d'accostage à marée haute et de carénage.



Ce havre doit rester un lieu d'animation nautique.

- Il convient :
 - **d'éviter que l'ensemble du havre ne se transforme en parking à bateaux et de retrouver les fonctions d'origine** : entre autres accostage au quai Duperré de navettes ou de bateaux de liaison vers les îles à marée haute (à marée basse, l'embarquement se déplace vers l'esplanade Saint-Jean-d'Acre par exemple) ;
 - **de restaurer le gril de carénage** sur le quai du même nom pour accueillir des bateaux en accostage acceptant le marnage ;
 - **de conserver suffisamment d'espaces libres de bateaux au mouillage** pour organiser des activités nautiques à marée haute.
- Le retraitement des quais, présentant aujourd'hui un traitement routier trop fonctionnel, constitue l'occasion de reconquérir ces espaces au profit des activités nautiques, des circulations douces et du plaisir de bénéficier du spectacle en terrasse de café. Cela suppose une pacification progressive de la circulation.

D'une manière générale, tous ces quais doivent être traités sous la forme d'un plateau au profil le plus tendu possible entre le nez des quais et les seuils des façades des immeubles. Cela suppose de reprendre leurs profils en travers.

Les matériaux de ces quais doivent rester le calcaire voire le granite pour les espaces de travail les plus sollicités. Si des matériaux plus économiques doivent être utilisés, ils doivent être dans la couleur beige (propre au calcaire) de La Rochelle.

- **Tous les éléments de mobilier maritime ancien qui ont acquis une valeur patrimoniale (bittes d'amarrage – bollards – organo – cabestan – etc....) doivent être conservés.**

Un soin tout particulier doit être pris pour sauvegarder les maçonneries du système de chasse des vases, organisé à partir du canal Maubec, le long du quai Duperré.

- La prise en compte des contraintes d'inondation doit être gérée de manière à ne pas créer d'obstacle visuel sur les quais.

Chaque quai fait l'objet des OAP particulières suivantes :

- **COURS DES DAMES** : Conservation du mail planté au début du XIX^{ème} siècle après démolition de l'îlot de la Bourserie de 1791 à 1811. Ce cours est un lieu de promenade qui doit rester libre pour la flânerie. Il convient cependant de limiter le développement de ces arbres pour permettre de laisser émerger les façades des immeubles, tout en assurant l'ombrage nécessaire à la promenade.
- **QUAI DUPERRÉ** : Lui rendre une partie de ses activités nautiques, son profil en travers tendu, et un traitement unitaire de qualité des sols, mettant un terme au « laniérage » fonctionnel actuel.

- **QUAI DE CARENAGE :** Assurer une continuité de traitement jusqu'à la Tour Saint-Nicolas, à l'image du futur traitement du Quai Duperré (quai de Calcaire, vertical et horizontal remployant le plus possible au contact du nez de quai les pavés de calcaire anciens), de part et d'autre de la porte du bassin d'échouage intérieur. La restauration du cornichon de Saint-Nicolas (ouvrage défensif aujourd'hui détruit) dessiné sur le plan historique peut faire l'objet de réflexions et de fouilles archéologiques.

1.2.3. Le bassin à flot intérieur

Sauvegarder le bassin à flot intérieur

Ce bassin créé de 1778 à 1808 est protégé par une porte/écluse s'ouvrant à marée haute et est entouré de quais. Là aussi les fonctions initiales de travail maritime (équipement des bateaux en mâts le long du quai du Gabut, déchargement de marchandises sur le quai Valin) ont laissé la place à l'amarrage systématique des bateaux sur des pontons flottants.

La principale orientation concerne la sauvegarde des quais en maintenant la possibilité d'activités maritimes.

La cale du quai du Gabut doit être maintenue, suivant ses caractéristiques actuelles, ainsi que son alignement de platanes sous lesquelles peuvent s'harmoniser des terrasses de bois de qualité démontables. Le quai de l'Amiral Meyer doit conserver son profil en travers actuel et restituer la promenade plantée parallèle appartenant au square Valin.

Le quai Valin reste un espace libre propice à l'organisation d'activités diverses. Le traitement routier actuel doit s'effacer au profit d'un vaste traitement de plateau à base principale de calcaire. Les façades bâties doivent rester dégagées et bénéficier de vues vers la Tour Saint-Nicolas.

L'ensemble des abords de ce bassin avec le traitement de l'alignement des phares, la présence forte triangulaire du square Valin, et du pin qui lui répond à l'autre bout de ce bassin, présente un état d'équilibre qui demande beaucoup de prudence par rapport à toute évolution.



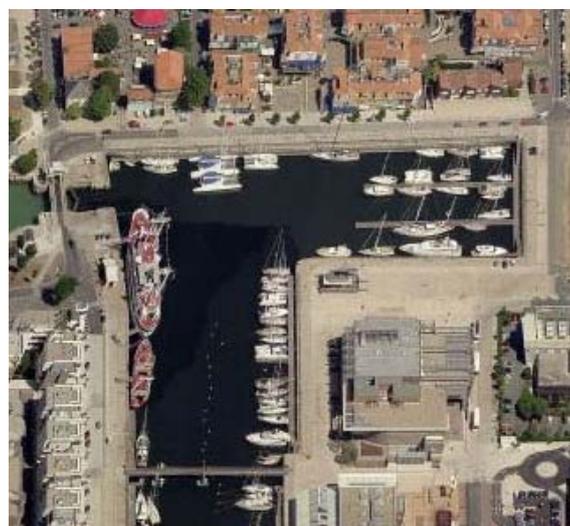
1.2.4. Le bassin à flot extérieur

Prendre en compte le bassin à flot extérieur, dit « bassin des chalutiers ».

Ce bassin construit de 1807 à 1862 mis en œuvre au moment où s'implantait la première gare de train afin de permettre le développement économique de la cité au sud de l'enceinte participe fortement à l'animation de La Rochelle en accueillant les manifestations nautiques, le musée maritime et les grands voiliers.

Le PSMV protège explicitement la porte/écluse. Les quais ont été réalisés avec soin et doivent être conservés. Leur aménagement récent favorise les activités nautiques.

Il est souhaitable de renforcer l'alignement planté en avant de la façade sud du Gabut pour permettre une promenade ombrée le long de ce quai.



1.2.5. Le canal Maubec

Valoriser le canal Maubec

Le canal assure le débouché du canal de Marans et l'alimentation du bassin de retenue dont l'effet de chasse permet de draguer naturellement le havre d'échouage. L'utilisation des quais et la couverture partielle du canal ont permis un accès routier important jusqu'au cœur du Secteur sauvegardé.



La pacification progressive de la circulation doit permettre de mettre en œuvre les OAP suivantes :

- **La limitation de la circulation automobile** en centre-ville doit permettre de reconquérir l'espace du canal pour la mise en valeur de l'eau dans la ville.
- **La valorisation de cet espace passe par le réaménagement des quais** au profit des circulations douces (piétons, vélos) au bord du canal et le long des façades. Si les stationnements sont maintenus, ils doivent être placés du côté des façades et non au bord de l'eau pour dégager les quais et la perspective visuelle du canal.
- **Un aménagement qualitatif de la partie couverte au contact du bassin de chasse** est à mettre en œuvre pour valoriser la présence de l'eau. Dans le cadre d'un aménagement global du canal, le projet consistera à rouvrir la partie couverte du canal et à restaurer ces quais jusqu'aux berges talutées du bassin de chasse, tout en maintenant un franchissement en amont.

Cette nouvelle forme urbaine (après ouverture du canal) pourrait être accompagnée de plantations pour atténuer l'impact des nouveaux immeubles de la rue du Docteur Schweitzer qui occupent tout le fond de perspective amont du canal.

- **Au débouché du canal sur le havre d'échouage, une vaste dalle accueille aujourd'hui un carrefour routier qui doit laisser la place à un espace belvédère à priorité piétonne** (c'est de là qu'est prise la photo emblématique sur les tours de La Rochelle).

1.2.6. Les aménagements pour le risque inondation

Le port et les quais -cœur du Secteur sauvegardé de La Rochelle- sont fragiles puisqu'ils sont menacés par le phénomène de marées exceptionnelles et donc subissent un risque d'inondation. Toute solution doit être conçue de manière à respecter les qualités morphologiques du site et tout particulièrement des quais.

1.3 Les voies patrimoniales

En plus de son enceinte et de son port, La Rochelle bénéficie d'un patrimoine urbain remarquable qui s'exprime par son carroyage de rues orthogonales aux façades de calcaire très homogènes, enrichies de longs alignements d'arcades qui ménagent des promenades protégées des intempéries.

Ces voies sont relativement étroites et parviennent difficilement à affecter l'espace aux différents modes de transport (les piétons sont relégués sur des trottoirs trop étroits). Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) prévoit la reconquête progressive de ces espaces au profit des circulations douces (piétons – 2 roues et transports en commun) et donc leur réaménagement progressif.

L'orientation principale en la matière est de rechercher une unité de traitement en recourant à une palette restreinte de mobilier et de matériaux de sol, en insistant sur leur qualité et leur pérennité.

Il convient de rester dans les couleurs de la ville : pierre de calcaire en base comme matériau pour les sols – couleur sombre unique pour le mobilier urbain. L'un comme l'autre doivent s'effacer pour valoriser le patrimoine urbain et architectural.

Le traitement progressif des voies en espace de rencontre ou en zone 30 km/h et les contraintes d'accès des handicapés militent pour **un traitement des sols à plat, sous la forme d'un vaste plateau structuré par les fils d'eau.**

Il ne faut pas pour autant abandonner les trottoirs et les bordures anciennes de pierres qui protègent en particulier les pieds des arcades et constituent un socle utile pour asseoir esthétiquement les bâtiments. Leur abandon s'accompagne malheureusement de l'implantation de lignes de potelets inesthétiques et gênantes, rendues nécessaires par l'incivilité des conducteurs.

Il convient d'éviter une spécialisation du traitement des sols en fonction des usages principaux car elle conduit à un « laniéragé » inesthétique de l'espace. Cependant, si le traitement optimal des sols est le revêtement de pavés ou de dalles de pierres calcaires, ce matériau peut être fragile s'il est sollicité par les transports en commun ou les automobiles ; dans ce cas, un traitement des sols à l'aide de béton désactivé avec des granulats de la couleur du calcaire ou des enrobés hydro-décapés ou grenillés avec les mêmes granulats peut être accepté entre fils d'eau.

Les aménagements pour l'adaptation des bâtiments aux personnes à mobilité réduite doivent respecter le caractère patrimonial des lieux, les pans inclinés ajoutés sur l'espace public sans souci de composition et d'intégration urbaine sont à supprimer pour un aménagement plus satisfaisant.

Les passages sous arcades ou « porches », élément urbain emblématique de La Rochelle, doivent rester dégagés et être particulièrement soignés dans le traitement de leur sol. Les sous-faces de planchers doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière ; lorsqu'un plafond voûté existe, celui-ci doit être dégagé.

1.4 Les portes de la ville

Ces portes ne sont pas les portes d'origine de la première enceinte du XII^{ème} siècle aujourd'hui absorbée par le tissu urbain mais les principales portes de la dernière enceinte (Ferry) de la fin du XVII^{ème} siècle dont on peut lire en partie le souvenir :

- la Porte Dauphine au Nord,
- la Porte Royale à l'Est,
- la place de Verdun (qui correspond à l'emprise de l'ancien château de Vauclerc) à l'ouest,
- la place de la Motte Rouge (qui correspond à une partie de l'emprise de la Porte Saint-Nicolas) au sud-est.

1.4.1. La Porte Dauphine

L'Orientation d'aménagement et de programmation principale consiste à mettre en scène un ensemble d'architecture militaire de grande importance construit de 1694 à 1699 encore largement en place. **Il convient donc de retrouver les nivellements d'origine en avant des bastions de l'Orge et de Bourbon qui encadrent la Porte Dauphine proprement dite, et autour de la demi-lune Dauphine.**

Cela suppose une restauration vigilante des maçonneries des ouvrages défensifs et le rétablissement des ouvrages de franchissement des Douves et le recul d'éventuelles futures constructions sur les bastions pour établir un « chemin de ronde ».

Il n'est pas question de supprimer la percée moderne de l'avenue de la Porte Dauphine, mais il faut **la rendre la plus discrète possible dans sa traversée de l'espace végétal des Douves**. De même, la voie ferrée du tram-train a toute sa place mais doit aussi respecter le traitement végétal des douves.



Le glacis en pente qui se développe au nord de la contrescarpe, qui protège la demi-lune Dauphine, doit retrouver une pente douce d'origine jusqu'au chemin des Remparts et à l'avenue du Champs de Mars pour rétablir ou maintenir les vues panoramiques vers l'ensemble militaire de la Porte Dauphine. La contrescarpe de la demi-lune doit être dégagée de toutes les constructions modernes qui l'occupent actuellement (sachant que cette contrescarpe peut accueillir dans le volume enveloppe des glacis un équipement public sous réserve que son insertion mette en valeur l'ouvrage défensif du XVII^{ème} siècle et soit particulièrement soignée).

A l'intérieur de la ville, en arrière de la Porte, le traitement de la voirie doit être adapté pour affirmer la priorité du tracé de l'ancienne voie d'accès sur la percée moderne et recomposer un espace public autour de l'axe de la Porte Dauphine.

Enfin, les deux grands casernements du XVIII^{ème} siècle doivent rester dégagés pour affirmer leur fonction d'encadrement de la Porte.

1.4.2. La Porte Royale

L'urbanisation contemporaine a « mangé » la partie nord de la Porte Royale construite de 1706 à 1723 (collectif sur la courtine – lotissement sur une partie de la demi-lune Royale). Le glacis qui se développe au sud-est de l'ancien tracé de la contrescarpe accueille dans un cadre végétalisé une construction (qui restreint la perspective vers la porte) et des terrains de sports.



L'Orientation d'aménagement et de programmation principale consiste à mettre en scène le reste de l'ensemble d'architecture militaire encore en place.

Il convient donc de **retrouver les nivellements d'origine en avant des bastions des Cordeliers et de Bourgogne** qui encadrent la massive Porte Royale toujours en place et autour de la demi-lune Royale. Cela suppose une **restauration vigilante des maçonneries des ouvrages défensifs**, voire le rétablissement de certains éléments manquants de courtine ou de la contrescarpe qui protège la demi-lune (et dans ce cas la restitution des ouvrages de génie civil pour affirmer le tracé de l'ancienne voie d'accès).

Les éventuelles futures constructions sur les bastions doivent se reculer pour établir un « chemin de ronde ».

Il n'est pas question de supprimer la percée moderne de l'avenue de la Porte Royale, mais il faut la rendre discrète pour affirmer l'ancien tracé axial de la voie d'accès d'origine. De même, la voie ferrée du tram-train a toute sa place mais doit aussi respecter le traitement végétal des douves. La création d'une éventuelle station est possible sous réserve que les voies d'accès aux quais s'insèrent harmonieusement dans les pentes du fossé végétalisé.

Dans le square de la porte Royale, il est souhaitable de mieux marquer le tracé de la contrescarpe et le nivellement du glacis pour ouvrir les vues. **Un plan de composition d'ensemble est donc à mettre en œuvre afin de faire évoluer le site pour mieux organiser les perspectives, ce qui n'exclut pas les activités sportives et l'éventuelle reconstruction d'un équipement public pour se substituer à la construction actuelle, au sein d'un vaste jardin public largement végétalisé.**

La mise en valeur de la Porte elle-même nécessite la suppression du stand de tir pour retrouver le nivellement d'origine. L'espace ainsi reconquis doit être traité en jardin dialoguant avec celui situé au nord de la passerelle. L'immeuble qui enjambe aujourd'hui la courtine peut éventuellement laisser place à long terme à un immeuble situé en retrait dans le cadre d'une vaste opération de renouvellement urbain du bastion des Cordeliers.

A l'intérieur de la ville, en arrière de la porte, l'espace public doit être recomposé autour de l'axe de la porte.

1.4.3. La place de Verdun

Cette place qui marque aujourd'hui l'entrée principale de la ville est située sur l'emplacement du château de Vauclerc, dont les vestiges ont été mis à jour à l'occasion de la création du parking souterrain. Cet espace majeur de la ville est bordé au nord et à l'est par de belles constructions et au sud par les majestueuses façades de la cathédrale et l'ancien hôpital Auffredy. Du côté ouest, la place ouvre sur le parc Charruyer dont elle est coupée par de larges voies de circulation. Le traitement de la place reste largement fonctionnel (gare routière, voies automobiles, parking de surface, espace piétonnier).

L'Orientation d'aménagement et de programmation principale vise à redonner à cet espace stratégique sa cohérence de place, en lui restituant son ampleur et surtout son unité, dans le cadre d'un grand projet ambitieux.



Cela suppose de prendre en compte les orientations suivantes :

- **Amélioration de l'implantation du bâtiment dédié aux transports en commun qui pourrait s'intégrer sur le site Auffredy,**
- **Suppression des stationnements aériens à terme (le parc de stationnement enterré pourrait être agrandi),**
- **Cadrer la place à l'aide d'alignements d'arbres en maintenant une vue dégagée sur la cathédrale (et l'ancien commissariat qui lui fait face) et les arcades de la rue Chaudrier.**
- **Poursuite de la mise en évidence des traces du château de Vauclerc,**
- **Traitement unitaire de la place favorisant les activités destinées aux piétons et en accueillant des manifestations et des animations.**
- **Réduction et simplification des voiries,**
- **Valorisation de la façade ouest de la place dans l'esprit du « bois d'Amourette », tel qu'il figure dans le plan de 1750, en relation avec l'aménagement d'un chemin de ronde le long de l'espace qui borde le parc Charruyer.**

Tant qu'un projet d'aménagement global n'est pas arrêté sur cette place, les arbres existants sont protégés.

1.4.4. La place de la Motte Rouge

Cette place ouverte sur le quai Valin dès la fin du XVIII^{ème} siècle et au sud sur l'avenue De Gaulle au XX^{ème} siècle n'évoque pas la complexité du dispositif défensif de la Porte Saint-Nicolas telle que dessinée sur le plan historique. Des immeubles modernes ont été construits sur l'emprise de la porte et du bastion Saint-Nicolas. L'avenue du Général de Gaulle qui structure le quartier construit jusqu'à la gare sur l'emprise de la corne de Tasdon a été désaxée par rapport à la voie d'accès ancienne pour s'aligner sur le bassin à flot intérieur. Les fossés maritimes ont été comblés.

Aujourd'hui, la place de la Motte Rouge appartient à un très vaste espace libre s'étendant sur les emprises autrefois bâties intra-muros et sur l'espace gagné sur la mer. Elle n'apparaît pas comme une place cadrée par des façades bâties mais comme un redent d'espace, à la fois parvis de l'église Saint-Nicolas reconvertie en hôtel et square triangulaire limité par deux alignements d'arbres qui accompagnent l'avenue du Général de Gaulle et la façade de l'église.



L'Orientation d'aménagement et de programmation consiste à réintroduire de l'histoire dans l'aménagement de ces vastes espaces libres. La composition urbaine d'après-guerre ne doit pas faire oublier l'histoire militaire de la ville dont il ne reste que de rares vestiges et des tracés hypothétiques.

Cette prise en compte peut se traduire par une formalisation de la forme trapézoïdale de la place identique à l'emprise de l'enceinte médiévale ou le marquage au sol ou par des alignements d'arbres de son tracé. Cela peut être aussi par la végétalisation de l'ancienne emprise maritime etc. ...

1.5 Les places urbaines

1.5.1. La place de l'Hôtel de Ville

Cette place a pu être créée dans le tissu urbain dense grâce à la démolition en 1851 d'immeubles de l'ancien îlot de la Commanderie du Temple devant l'Hôtel de Ville afin de créer un espace de respiration face au porche de l'hôtel et d'offrir des vues perspectives vers ce chef d'œuvre d'architecture.

Les deux façades nouvelles ouest et sud créées pour limiter cet espace urbain répondent bien à la façade ordonnancée de la rue Dupaty. C'est un espace urbain de forme grossièrement carrée (environ 36 m x 36 m) sur lequel convergent de manière dissymétrique 4 voies correspondant à l'axe est/ouest (rue de la Grille/rue Dupaty) et l'axe nord-sud (rue Saint-Yon – rue de l'Hôtel de Ville) sur l'angle nord-est de la place au pied de la tourelle d'angle de la cour de l'Hôtel.

La sculpture de Jean Guitton dressée en 1911 qui occupe son centre de gravité a bien trouvé sa place et a acquis une valeur patrimoniale la protégeant.

Cette place a trouvé son équilibre.

L'OAP consiste essentiellement à affirmer aujourd'hui son unité en traitant les sols de façade à façade après s'être assuré que le matériau mis en œuvre (de préférence calcaire) est bien en phase avec celui de la cour de l'Hôtel de Ville (l'articulation de ces deux espaces mis en relation par le porche ouvert est essentielle).

Cela suppose d'éviter que la rue Dupaty ait un traitement routier : les véhicules autorisés doivent traverser cet espace sur la « pointe des pneus ».

Cette place doit rester libre de voitures.



1.5.2. La cour des Templiers

Il ne s'agit pas à proprement parler de place. Cet îlot de la Commanderie des Templiers a connu une succession de restructuration avec deux chapelles du temple successives aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, d'un projet de place rectangulaire à arcades vers 1840 non abouti et d'un traitement récent valorisant le souvenir des Templiers (croix – tracé de la chapelle du XII^{ème} siècle).

La qualité du patrimoine architectural et donc sa protection rendent impossible une opération de restructuration urbaine et une éventuelle création de places.



L'OAP consiste au contraire à valoriser les trois espaces libres qui s'articulaient autour de l'ancienne chapelle :

- **La cour de la Commanderie à l'ouest de l'ancienne chapelle**
- **La cour située à l'est, au chevet de la chapelle**
- **La cour située au sud de cette chapelle.**

Cette valorisation passe par le recours à un matériau simple à dominante calcaire. L'idée d'exprimer au sol la trace des vestiges de la chapelle mérite d'être reconduite mais sans doute d'une manière moins maniérée.

La présence d'un ou deux arbres peut apporter une ombre propice à des usages piétonniers de l'espace. Mais il convient d'éviter de les localiser dans l'emprise même de l'ancienne église, et de choisir des points où ils pourront corriger d'éventuelles faiblesses de certaines architectures de façades.

1.5.3. La place des petits bancs

Cette place est la place des changeurs dès le début du XIII^{ème} siècle à proximité immédiate de la porte de la Grosse Horloge. Elle représente un petit espace de respiration à l'angle de deux axes commerçants majeurs de la ville médiévale. Les fontaines qui se sont succédées à la fin du XV^{ème} siècle et en 1673 ont laissé place en 1905 à la statue de Fromentin sensiblement au même centre de gravité de la place.

L'OAP vise à sauvegarder la composition générale de cette place autour de sa sculpture.

Faut-il envisager un jour de rétablir une fontaine ? La qualité de la statue justifie sa protection.

Une simplification du traitement des sols à l'occasion de l'évolution des conditions de circulation doit être envisagée. Les aménagements actuels piétonniers ont vieilli et cet espace est essentiellement à vocation piétonne.

Les sols demandent à être traités en plateau de calcaire.

La seule interrogation est sur le marquage ou non des deux voies qui tangentent cette place. Ne pas les marquer permettrait d'agrandir psychologiquement cette place jusqu'à la porte de la Grosse Horloge.



1.5.4. La place du Maréchal Foch

La place, conçue par l'architecte-voyer Brossard, selon le plan général d'alignement de 1851, sur l'emprise d'une chapelle et d'un cimetière compris dans le couvent des hospitaliers de Saint-Jean-du-Pérot, met en vis-à-vis l'hôtel des Archives construit en 1873 et les hôtels occupés par la Préfecture.

La forme rectangulaire n'a pu totalement aboutir : la façade sud respecte des alignements anciens. Les alignements d'ormes plantés initialement ont été remplacés par des alignements de Sophora. Le plan réglementaire fige la forme de la place et protège les deux alignements d'arbres.

L'Orientation d'aménagement et de programmation vise essentiellement à affirmer le caractère du XIX^{ème} siècle de l'aménagement de la place composé symétriquement par rapport à l'axe de l'hôtel des Archives. Cela signifie le maintien des alignements d'arbres et un traitement des sols affirmant le caractère rectangulaire de la place.

Dans l'esprit du dessin de 1890 établi par L'Evêque, un bassin implanté dans l'axe peut créer un point de composition face à la Préfecture dans la partie ouest de la place.

Il convient de limiter le développement des arbres en les taillant suivant un gabarit précis pour ne pas envahir tout l'espace de la place et ne pas écraser les façades. Le traitement peut être envisagé jusqu'au contact de la Préfecture pour ne faire passer qu'une circulation restreinte vers la rue des Fagots.

L'hypothèse de création d'un parc de stationnement souterrain sous la place pour soulager le stationnement sur l'esplanade Saint-Jean d'Acre n'est pas à écarter ; dans ce cas, les alignements d'arbres pourraient être prévus dans de vastes bacs.



1.5.5. Les places de l'Arsenal

Sur le site de la première place Habert (Abert) de forme carrée délimitée par un double alignement d'arbres, issue de la planification de la Ville Neuve et sur les jardins des Récollets, est implanté à partir de 1785 l'Arsenal Militaire et ses six bâtiments réalisés progressivement. Entre ces bâtiments se glissent aujourd'hui trois places :

- La place Saint-Michel à l'ouest,
- La place de l'Arsenal au sud,
- La place Jean-Baptiste Marcet à l'est entre les deux bâtiments principaux.

Les deux premières sont aménagées sur des parkings souterrains.

Ces trois places sont en communication grâce aux espaces qui séparent les six bâtiments.

Un certain nombre d'arbres ferment les perspectives (tilleuls, platanes et robiniers). Il convient d'en assurer la pérennité car ils apportent un peu de fantaisie dans cet univers strictement militaire.

Les platanes pourraient être les descendants du double alignement d'arbres de la place Habert, ce double alignement ouest pourrait être complété le long de la rue Villeneuve. De même, le tracé des alignements d'arbres extérieurs nord et sud de la place Habert pourrait être implanté de nouveau et apporter de l'ombrage en façade des anciens bâtiments de l'Arsenal le long des rues Amelot et de l'Arsenal.



Il est souhaitable de retrouver un traitement unifié de sol sur l'ensemble de ces places en tendant le plus possible le nivellement, entre toutes les façades des six bâtiments de l'Arsenal. Les sols en pavé doivent autant que possible être conservés, ils doivent être traités avec soin.

Si, dans le cadre d'un programme de requalification urbaine d'intérêt général, l'espace libre bordé par les deux plus hauts bâtiments de l'Arsenal devait recevoir un projet, ce dernier devrait veiller, dans ses proportions, à maintenir la monumentalité de ces deux constructions formant repères sur ce site.

1.5.6 La place de la Fourche

Cette place est le résultat de la démolition d'un petit îlot dans les années 1960-70. Sa forme triangulaire et la poésie que lui confère la présence du grand arbre isolé (paulownia) lui donne un charme certain.

L'Orientation principale consiste précisément à toucher le moins possible à l'aménagement actuel, en lui conservant les qualités d'une piétonisation qui évite son encombrement par des voitures en stationnement.

La seule question est celle de la reconstitution de la banquette de pierres qui entourait l'arbre, en assurant sa sauvegarde.



1.5.7 La place du Marché

La programmation en 1831 d'un marché couvert à l'emplacement de deux îlots urbains et d'une place entraîne une importante opération urbaine avec la mise à l'alignement de toutes les façades urbaines jusqu'en 1852 suivant le projet d'Antoine Brossard.

Le marché d'origine est agrandi de 1893 à 1897 suivant le projet de Pierre Corbineau et « mange » alors davantage l'espace de la place.

L'Orientation d'aménagement et de programmation consiste à concevoir un aménagement unitaire de cette place de façade à façade. Ensuite, un marquage au sol peut « caler » le marché dans cette place, quitte à souligner le parvis qui vient en avant pour le prolonger au sol.



Le petit kiosque présent sur cette place depuis de nombreuses années doit être préservé et positionné au mieux dans cet aménagement. La composition initiale avec son pendant peut inspirer un nouveau projet de réaménagement.

L'espace de respiration à l'entrée de la rue des Trois Fuseaux doit être traité comme une place autour de son arbre et non comme un espace de stationnement

1.5.8 La place de Reims

Un projet de lotissement est dessiné par Corbineau en 1909 à l'emplacement des jardins du Séminaire transformé en lycée après sa confiscation par l'Etat en 1905. Une place publique est aménagée en 1924, suite à la construction de six maisons pour les employés communaux en façade ouest, face à la cour antérieure du lycée.

Cette place rectangulaire, parfaitement axée sur le lycée, présente une légère dissymétrie liée à la conservation du bâti préexistant en façade est. La rue des Saintes-Claire conservée bénéficie en fond de perspective du pavillon de l'école bâtie sur l'ancien jardin des Hospitalières.

Le principe de composition de la place à l'aide de quatre alignements d'arbres parallèles à l'axe de composition doit être maintenu. Cependant, les tilleuls actuels, qui ont remplacé des arbres beaucoup plus élancés et aériens, par leur développement et l'ombre qu'ils suscitent, font disparaître la place. Il conviendrait de les émonder pour remonter les branches et de les limiter en développement afin de rétablir les perspectives vers le lycée et les façades urbaines latérales et de le rendre plus accueillant pour les activités piétonnières.

Un traitement unitaire des sols de la place permettrait de lui donner davantage d'ampleur, même s'il convient de **conserver la distribution périphérique prévue dans le projet d'origine.**



1.5.9 La place Cacaud

La place a été créée sur l'emprise d'une partie du couvent des Jacobins en s'appuyant sur l'élargissement des rues Saint-Dominique et Alcide d'Orbigny, à l'angle de ces rues. Elle est complétée au sud par le parvis de l'ancienne chapelle des Jacobins.

Elle ne donne pas l'impression d'être une vraie place. La réalisation d'un parc de stationnement souterrain a créé un niveau artificiel découpant fonctionnellement les espaces libres.

L'idéal est de retrouver le nivellement d'origine, ce qui permettrait de rétablir les continuités de circulation et visuelles. Si cela n'est pas possible, il convient d'améliorer le traitement des dénivelés et de l'accès à ce parking et peut-être d'améliorer les traitements respectifs du parvis et de la place haute.

Un traitement des sols global de façade à façade peut éviter l'actuel effet de coupure des voies. Il peut être souhaitable d'interrompre l'alignement de platanes au droit des parvis pour mieux mettre en scène la chapelle.



1.5.10 La place des Cordeliers

La place des Cordeliers constitue l'espace de dégagement en avant de l'ancienne porte de Cougnes de l'enceinte médiévale. Lorsque les Cordeliers s'installent sur l'ancien bastion des Fonderies, la place est tracée dans l'axe de l'allée qui mène au couvent (1787). Son périmètre est planté en 1807.

Cette place épouse une forme triangulaire et est occupée par quelques arbres isolés. Elle fait l'objet d'un traitement très routier. Le nouvel axe planté de la caserne Duperré est décalé vers le sud et débouche sur l'angle de la place. La statue isolée peine à se situer sur cet axe indécis.

L'orientation principale consiste à redonner son unité et sa plénitude à l'ensemble de cet espace triangulaire. Une piste peut consister à « affirmer » le triangle en plantant deux alignements d'arbres parallèlement aux façades ouest et sud pour ouvrir des perspectives vers l'ancienne porte de Cougnes et la caserne Duperré.

Les voitures doivent se distribuer en périphérie du triangle en évitant d'ouvrir une liaison directe axiale de l'avenue des Cordeliers vers la rue de Villeneuve.

Il peut être possible de suggérer les traces au sol des anciens ouvrages défensifs de la Porte de Cougnes.

Un traitement unitaire des sols de façade à façade est là encore recommandé. C'est la seule façon de mettre un terme à l'actuel traitement routier négatif.

Tant qu'un projet d'aménagement global n'est pas arrêté sur cette place, les arbres existants sont protégés.



1.6 Les jardins publics

1.6.1 Le square Valin

Aménagé après 1808 suite au creusement du bassin à flot, le square apporte un moment de respiration entre celui-ci et le bassin d'échouage. Son tracé d'origine toujours présent est mis à mal par la modification des plantations.

Il doit être conservé et recomposé. L'Orientation d'aménagement et de programmation, consiste à revenir le plus possible à l'esprit de son tracé d'origine à savoir un triangle limité sur ses trois faces par des alignements plantés composé autour du Monument aux Morts de la guerre de 1870 érigé en 1913, dans l'esprit du plan général du port établi par Lescures-Bellerive en 1839.

Le rétablissement de cette composition autorise certaines souplesses permettant en particulier de sauvegarder les arbres les plus remarquables qui ont survécu.

Ce tracé directeur autorise plusieurs traitements des sols plus ou moins végétalisés. Mais il est indispensable que le projet réalisé reste un square et donc cet espace de repos et d'ombre en dialogue avec les bassins actifs et ensoleillés.



1.6.2 Le jardin des plantes



Ce jardin clos de grille, d'une surface d'un hectare, a été constitué en Jardin des plantes lié au Muséum d'histoire naturelle sur l'emprise agrandie du jardin de l'hôtel particulier Jouin de la Tremblaye. Ce jardin a fait l'objet d'évolutions successives et présente plusieurs programmes (Jardin des plantes – jardin d'agrément – serre – aire de jeux pour enfants – service des espaces verts).

La seule orientation est de définir un plan de composition global sur l'ensemble du site dont la vocation est celle d'un Jardin des plantes, en évitant tout effet de patchwork. Ce Jardin des plantes est un des équipements publics (à caractère culturel) majeurs de La Rochelle, d'où une exigence d'excellence.

1.6.3 Le square de l'Armide

Situé face au chenal entre les bassins intérieurs et le bassin extérieur, le square de l'Armide occupe une position prestigieuse de belvédère. Malheureusement des usages un peu sauvages du site et une exposition aux tempêtes ont peu à peu banalisé ce square dont on lit aujourd'hui difficilement la composition qui remonterait à la fin du XIX^{ème} siècle.

Il convient de recomposer ce square entre les deux constructions de qualité (le bâtiment des Douanes Françaises, et la maison de l'écluse) qui l'occupent, en prenant soin de laisser dégagé l'espace de glacis défensif situé au seuil de la Tour Saint-Nicolas.

Cette recomposition doit réintégrer les arbres les plus significatifs et apporter une réponse aux besoins des visiteurs qui souhaitent contempler la perspective du chenal.

Les contraintes de protection contre les fortes marées doivent maintenir dégagées les grandes perspectives qui traversent ce site.



1.6.4 Le jardin Massiou

Ce jardin ouvert au public, accessible seulement par le porche d'une maison de retraite, reste très confidentiel. Créé sur des jardins de couvent qui ont remplacé les fortifications protestantes, le jardin porte les traces de composition successives.

Aujourd'hui, fort de son allée axiale, de ses deux pavillons d'angle en fond de jardin et de ses grands arbres, il offre un tracé de qualité qui demande à être affirmé. Des plantations hétérogènes buissonnantes en perturbent la lecture. Des maçonneries mitoyennes de faible qualité demandent une amélioration de leur traitement paysager à l'aide sans doute de haies.

Il convient donc de se doter d'un plan de composition paysagère d'ensemble et de le mettre en œuvre progressivement.



1.6.5 Le square Rasteau

Ce square a été créé en 1874 de manière à créer une liaison visuelle entre la Bourse (1760) et l'hôtel de la rue de l'Escale (ancienne Banque de France), en perçant l'îlot entre la rue de l'Escale et la rue Admyrault suite à la démolition de constructions anciennes.

Ce square est aujourd'hui davantage assimilable à une voie qu'à un square et sa façade bâtie sud se présente sous la forme de murs mitoyens en attente que dissimulent mal deux arbres.

L'Orientation principale consiste à revenir davantage à l'esprit d'un mail végétalisé, tout en maintenant parfaitement dégagée la perspective entre les deux hôtels du XVIII^{ème} siècle (à l'origine de sa création). Cela suppose un traitement davantage végétalisé.

Il est souhaitable de retourner en façade sud de véritables façades percées de fenêtres en ouvrant le mitoyen et en construisant l'espace libre privé.



2. LES SECTEURS A PROJET

2.1 Les secteurs de restructuration

2.1.1. Les casernes de la Porte Dauphine

La porte Dauphine est restée longtemps une des deux seules entrées de ville du côté terrestre. Son système de défense comprenait un ouvrage avancé (avant-porte) intégré dans une demi-lune, elle-même encadrée par deux bastions (le bastion de l'Orge et le bastion de Bourbon) qui forment le front défensif principal, la porte elle-même était implantée au droit de ce front bâti principal. Une grande partie de ces fortifications est encore en place et le dispositif militaire fidèle au modèle Vauban peut être mieux révélé.

La porte est encadrée, côté intra-muros par deux grands bâtiments de casernement implantés symétriquement de part et d'autre de l'espace en avant de la porte. Cette belle composition est aujourd'hui presque illisible du fait de l'évolution de chacun des deux bâtiments et de leur environnement proche et de la percée d'une large voie coupant l'ensemble en diagonale (avenue de la Porte Dauphine).

Outre ces deux grands bâtiments, le site comporte des bâtiments militaires ajoutés à partir du XIX^{ème} siècle, la caserne, le réservoir d'eau et divers autres bâtiments utilitaires.

L'Orientation d'aménagement et de programmation principale consiste (comme cela a été développé dans les OAP concernant les fortifications et leurs glacis) à préserver les vestiges militaires en révélant la lecture globale de l'enceinte d'une part, et d'autre part à développer l'urbanisation dans l'emprise des casernes juste en arrière des fortifications en encadrant les deux grands bâtiments protégés symétriques.



Pour cela, les principes d'aménagement à respecter peuvent être formalisés de la façon suivante :

- **Recomposer un espace public autour de l'axe de la Porte Dauphine,**
- **Une passerelle piétonne entre la porte et la demi-lune selon le tracé de l'enceinte d'origine,** pour matérialiser l'axe évoqué précédemment, pourrait constituer un accès à la rive opposée de l'actuelle station de tram-train.
- **Dégager les abords des deux grands casernements du XVIII^{ème} siècle.** En contact avec les bâtiments, seuls pourraient être autorisés de petits volumes rendus nécessaires pour leur bon fonctionnement,
- **Marquer l'axe des grands casernements militaires** (les deux du XVIII^{ème} siècle et celui du XIX^{ème} siècle plus à l'est) par des espaces dégagés,
- **Révéler le tracé de l'enceinte par un recul des nouvelles constructions qui permette d'établir un « chemin de ronde ».** Une traversée piétonne doit se prolonger à travers le chemin du rempart afin de relier la porte Dauphine au parc Charruyer par le grand escalier déjà existant.

BASTION DE L'ORGE

1. **Construire l'emprise du bastion de l'Orge en reprenant le volume-enveloppe de l'ancien cavalier*** de la fortification, dont des levées de terre sont encore en place. Le volume, partiellement enterré, doit présenter une superstructure en adéquation avec le vocabulaire formel des fortifications et le traitement des toitures doit être végétalisé pour rappeler le talus de l'ancien bastion,

BASTION DE BOURBON

1. **Construire l'emprise du bastion de Bourbon en arrière du chemin de ronde, en présentant vers le nord une image compacte du bâti.** La ville intra-muros doit s'interrompre de manière franche au droit de l'emprise de construction et offrir une écriture architecturale homogène dans l'esprit de l'architecture rochelaise (couleur de la pierre, homogénéité des hauteurs, densité du bâti, etc. ...).
2. **Le réservoir d'eau doit bénéficier d'un espace de respiration autour de lui** pour retrouver son intégrité,
3. **Un cheminement piétonnier peut être créé à l'est du château d'eau pour enjambrer les douves** et relier la rue du Rempart des Voiliers intra-muros à la rue de la Marne au-delà du glacis.

2.1.2. Les casernes de la rue du Remparts des Voiliers

A l'est de la porte Dauphine, de part et d'autre de l'ancien bastion du Roy, l'enceinte a été en grande partie remblayée et a perdu sa lisibilité. L'armée a occupé ces espaces nivelés en construisant des équipements sportifs et résidentiels au nord de la rue du Rempart des Voiliers. Il est important de pouvoir progressivement rétablir une écriture compréhensible de ces espaces encadrés à l'est par une nouvelle entrée de ville (l'avenue des Cordeliers) qui enjambe les douves et la voie ferrée et à l'ouest par la future liaison douce qui rejoindra la rue de la Marne.



L'Orientation d'Aménagement et de Programmation essentielle consiste à aménager en espace vert les terrains situés au nord de l'enceinte Ferry, à rétablir la continuité de ce chemin de ronde au droit de l'enceinte et à offrir un front bâti dense le long de ce chemin de ronde face au parc. Il s'agit de créer ce vaste parc public sur les anciens glacis, qui protège le Secteur sauvegardé vers le nord.

Comme les constructions prévues sur les bastions de la Porte Dauphine, les constructions prévues en arrière du chemin de ronde à rétablir le long du tracé de l'enceinte sur ce bastion du Roy doivent s'interrompre de manière franche au droit de l'emprise constructible et offrir une écriture architecturale homogène dans l'esprit de l'architecture rochelaise (couleurs de la pierre, homogénéité des hauteurs, densité du bâti).

2.1.3. Les abords de la porte Royale

La porte Royale est restée longtemps une des deux seules entrées de ville du côté terrestre. Son système de défense comprenait un ouvrage avancé (avant-porte) intégré dans une demi-lune encadrée par deux bastions (le bastion des Cordeliers et le bastion de Bourgogne) qui forment le front défensif principal. Une grande partie de ces fortifications est encore en place et le dispositif militaire fidèle au modèle Vauban peut être mieux révélé.



Les OAP concernant la fortification et leur glacis définissent les conditions de mise en valeur des ouvrages défensifs.

L’Orientation d’aménagement et de programmation principale consiste donc à révéler la lecture globale de l’enceinte d’une part, et, d’autre part à développer l’urbanisation sur chacun des deux bastions :

LE SITE DU BASTION DE BOURGOGNE

LE SITE DU BASTION DES CORDELIERS

ci-après détaillés.

LE SITE DU BASTION DE BOURGOGNE

Ce site a accueilli lui aussi un magasin à poudre et les grandes corderies avant que ne s’y implantent les installations hospitalières (en particulier le sanatorium) héritières de l’Hôpital Général.

Aujourd’hui ce site est occupé par quelques constructions sans intérêt, un parc de stationnement et quelques arbres.

Il a vocation à être restructuré suivant les principes suivants :

- **Révéler le tracé de l’enceinte en dégageant (à terme) le fossé de toute construction**, en respectant un recul entre l’enceinte et les futures constructions. Il s’agit de mettre en valeur les vestiges du mur existant, de révéler le tracé des parties disparues et d’établir un « chemin de ronde » continu autour de la ville fortifiée.
- **Construire l’emprise du bastion en arrière du chemin de ronde**, en présentant vers l’est une image compacte du bâti. La ville intra-muros doit s’interrompre de manière franche au droit de l’emprise constructible et offrir une écriture architecturale homogène dans l’esprit de l’architecture rochelaise (couleur de la pierre, homogénéité des hauteurs, densité du bâti, etc. ...).

Il existe à proximité de l’enceinte un certain nombre d’arbres de qualité qu’il conviendra d’intégrer dans le bâti dense du bastion.

LE SITE DU BASTION DES CORDELIERS

Ce site était occupé par le couvent des Cordeliers qui se sont installés sur les terrains dégagés par la construction de l'enceinte protestante ; après la Révolution, le couvent est transformé en caserne, les anciens bâtiments conventuels sont démolis après 1870 et remplacés par le grand immeuble dit « caserne Duperré ».



La restructuration du site du bastion des Cordeliers doit respecter les principes suivants :

- **Révéler le tracé de l'enceinte en dégagant (à terme) le fossé de toute construction**, en respectant un recul entre l'enceinte et les futures constructions. Il s'agit de mettre en valeur les vestiges des murs existants, de révéler le tracé des parties disparues et d'établir un « chemin de ronde » continu autour de la ville fortifiée. Un alignement d'arbres doit être prévu en accompagnement de ce chemin de ronde. Il peut être interrompu au droit des bâtiments les plus proches du parapet du rempart.
- **Dégager l'axe de la Caserne Duperré à partir des deux pavillons d'entrée** situés sur la place des Cordeliers.
- **Conserver une cour sur la partie arrière de la caserne** qui doit être mise en relation avec le rempart en mettant en valeur les vestiges de la poudrière de la fin du XVIII^{ème} siècle.
- **Construire l'emprise du bastion en arrière du chemin de ronde**, en présentant vers l'est une image compacte du bâti. La ville intra-muros doit s'interrompre de manière franche au droit de l'emprise constructible et offrir une écriture architecturale homogène dans l'esprit de l'architecture rochelaise (couleur de la pierre, homogénéité des hauteurs, densité du bâti, etc. ...).
- **En arrière du bâti du bastion, la masse de la caserne Duperré doit continuer à émerger dans la silhouette de la ville.**

Les immeubles qui aujourd'hui transgressent le tracé de l'enceinte ne font l'objet d'aucune protection. Il est souhaitable qu'à l'occasion d'opération de renouvellement urbain, elles disparaissent pour rétablir le glacis végétal et que leur destruction soit compensée par une densification du bâti intra-muros.

2.1.4. Les abords de l'église Notre-Dame-de-Counges

Ces abords sont essentiellement les espaces libres situés au nord de l'église occupés par le bastion de Counges (1596) de l'ancienne enceinte protestante et par un cimetière situé à l'époque dans l'intra-muros ; des jardins étaient tracés au nord de cette enceinte.

L'actuelle occupation du site par un immeuble administratif d'architecture médiocre et d'un parking sommaire qui débouche rue des Voiliers est insatisfaisant.

L'Orientation d'aménagement et de programmation sur ce site doit permettre de valoriser les abords de l'église et d'offrir des possibilités de densification urbaine de cet îlot suivant les principes suivants :

- **Aménagement d'un espace libre planté en façade nord de l'église Notre-Dame** qui permette d'assurer une continuité piétonne entre le porche de la rue Alcide d'Orbigny et la ruelle débouchant avenue des Cordeliers,
- **Desserte automobile du site assurée principalement à partir de la rue des Voiliers,**
- **Assurer la continuité du front bâti le long de la rue des Voiliers,**
- **Offrir un important espace constructible en cœur d'îlot intégrant l'immeuble administratif** et permettant une opération ambitieuse de renouvellement urbain dans le respect de l'épannelage de l'îlot. Cette opération peut accueillir un parking public silo destiné aux besoins résidentiels du quartier et à l'accueil de la clientèle du quartier du marché afin de favoriser l'extension des activités commerciales vers le nord,
- **Préserver un espace planté de protection au contact des jardins** existant en façade ouest du site.



2.1.5. Le site EDF-GDF de la rue Marcel Paul

Ce site autrefois occupé par un hôtel et ses jardins au nord de l'ancien bastion des Petits-Lapins (1597) de l'enceinte protestante disparue, est occupé par un bâtiment administratif isolé à l'architecture banale et son vaste parking de surface.

Il offre des possibilités de renouvellement urbain importantes.

L'Orientation d'aménagement et de programmation consiste à densifier la façade nord de ce vaste îlot urbain en respectant les principes selon lesquels il est aujourd'hui structuré :

- **Continuité du bâti en façade des rues Marcel Paul et Amos-Barbot.** Cela n'interdit pas d'éventuels retraits ou interruptions de cette continuité pour introduire du pittoresque ou des vues vers le cœur de l'îlot.
- **Possibilité de construire le cœur de l'îlot sous réserve de prévoir de grandes poches de respiration** poursuivant la continuité des jardins et des cours existant au sud dans le reste de l'îlot. Le tracé précis des espaces soumis à prescriptions particulières indiquées



sur le plan réglementaire peut faire l'objet d'adaptations, sous réserve de respecter l'esprit qui a prévalu à leur création,

- Privilégier les accès automobiles au site à partir de la rue Marcel Paul.

2.1.6. Le site de l'Ancienne Maternité (rue Bonpland)

Le site occupe l'emprise du premier couvent des Dames Blanches. Utilisé encore récemment par la Maternité et divers services de l'hôpital, il offre un front bâti continu le long des rues Bonpland et Thiers. Le cœur d'îlot occupé par des retours d'aile des immeubles sur rue et par un blockhaus/hôpital édifié par les Allemands au cours de la dernière guerre mondiale est principalement occupé par du stationnement.

La désaffectation de la maternité offre d'importantes possibilités de renouvellement urbain. Dans ce cadre, en fonction du programme, des restructurations importantes pourront être apportées au bâtiment d'avant-guerre : modifications des niveaux de plancher et de l'immeuble dans son épaisseur.



L'Orientation d'aménagement et de programmation consiste à préserver la logique de construction à l'alignement de la rue Bonpland et offre d'importantes possibilités de construction en cœur d'îlot sous réserve de prévoir en limite séparative des espaces végétalisés au contact des jardins limitrophes et de maintenir un vaste espace à dominante végétale dans l'emprise de l'actuelle cour du bâtiment d'avant-guerre.

Les gabarits constructibles sont conçus de manière à assurer une transition entre le bâtiment d'angle protégé de la maternité et les constructions sur rue et à respecter les hauteurs des constructions situées en cœur d'îlot.

Un soin particulier doit être pris pour débarrasser le bâtiment d'avant-guerre des greffes et extensions qui mettent en péril la cohérence des parties protégées.

2.1.7. Le site de l'ancien hôpital Aufrédy

L'hôpital de la Charité (ancien hôpital Saint-Barthélémy puis Aufrédy) a été édifié à cheval sur l'ancienne enceinte médiévale à proximité de la porte du Petit-Comte/Porte Neuve. Site potentiel de renouvellement urbain suite à l'évolution des activités qu'il héberge, l'îlot Aufrédy constitue une des rares opportunités foncières importantes de l'hypercentre commercial.

Bien que souvent remanié, l'ancien hôpital possède des constructions protégées qui définissent une trame bâtie orthogonale qui génère de vastes cours (certaines plus intimes peuvent être végétalisées). Les grandes cours (en DM2 sur le plan réglementaire) peuvent accueillir des activités économiques et des parkings souterrains.

Les façades sur la place de Verdun et la rue Saint-Côme offrent le plus de possibilités de construction suivant les orientations suivantes :

- Sur la place de Verdun, il convient d'assurer l'autonomie du pavillon protégé qui présente l'intérêt d'assurer au mieux la transition avec la cathédrale en évitant une nouvelle confrontation architecturale.
- Il convient de prévoir un axe de pénétration piétonne vers le cœur d'îlot aligné sur l'aile centrale de l'hôpital et de l'encadrer d'un front bâti régissant à la même hauteur que celle du pavillon d'angle.
- L'angle des rues Aufrédy et Saint-Côme doit être tenu par un alignement obligatoire, selon une cote obligatoire légèrement inférieure à celle des bâtiments hospitaliers protégés.
- Le reste de l'alignement sur la rue Saint-Côme autorise d'éventuels redents ou interruptions vers le cœur de l'îlot, répondant à ceux situés en vis-à-vis.
- L'épannelage maximal autorisé sur la place de Verdun est légèrement inférieur à celui du reste de l'îlot qui se tient quant à lui dans les gabarits des immeubles hospitaliers.
- Une ordonnance architecturale doit être mise en place sur tout le linéaire de la façade aspectant la place de Verdun.



2.1.8 Le site du lycée Dautet

Le site du lycée est chargé d'histoire : s'y sont succédées l'enceinte médiévale et les deux enceintes protestantes, le prieuré Sainte-Catherine, les Capucins et les sœurs de la Providence. Il vient se caler le long du chemin de ronde de l'enceinte Ferry.

Sa faible densité s'explique par la longue présence de vastes jardins des couvents.

Les bâtiments scolaires occupent aussi bien des constructions anciennes (hôtels – bâtiments conventuels) que des constructions modernes insérées plus ou moins brutalement dans le site en fonction des besoins pédagogiques.



Les Orientations d'aménagement et de programmation sont les suivantes :

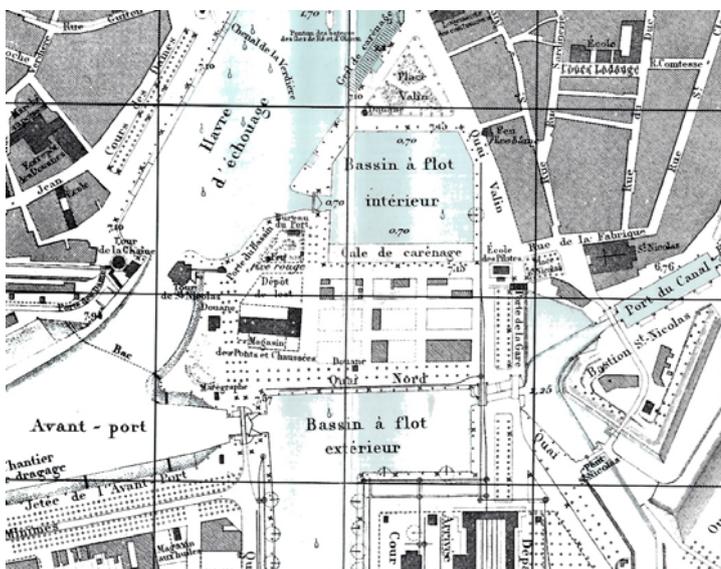
- **Préserver le cœur végétal de l'îlot**, situé de part et d'autre d'une longue allée diagonale plantée.
- **Maintenir des espaces libres en arrière et dans l'axe des constructions protégées** situées rue Delayant et rue Albert 1^{er}, afin de laisser respirer ce patrimoine.
- **Constituer un front bâti le long de l'ancien chemin de ronde** (actuel chemin des Remparts), en offrant une écriture architecturale homogène dans l'esprit de l'architecture rochelaise (couleur de la pierre, homogénéité des hauteurs, densité du bâti, etc...). Ce peut être l'occasion de revoir à terme à la baisse la hauteur excessive du bâtiment situé à angle du chemin des Remparts et de la rue Delayant.

2.1.9 Le site du Gabut

L'histoire de ce site est étroitement liée à l'histoire et la formation du port de La Rochelle. La fortification médiévale traversait l'actuel quartier du Gabut d'ouest en est, reliant la tour St-Nicolas à la porte St-Nicolas située sur l'actuelle place du Commandant de La Motte Rouge. Le quartier était alors un espace en eau. Le bastion dont le nom est resté dans la toponymie du quartier était situé à quasi-équidistance de la tour et de la porte (cf. plan historique), il en reste d'ailleurs quelques vestiges protégés au titre des Monuments Historiques.

En 1862, la création du bassin des Chalutiers conduit à constituer de nouveaux quais et ainsi le nouveau quartier du Gabut se dessine. Le bastion apparaît encore sur le plan de 1880, il faut se reporter au plan de 1885 pour y voir apparaître le quartier.

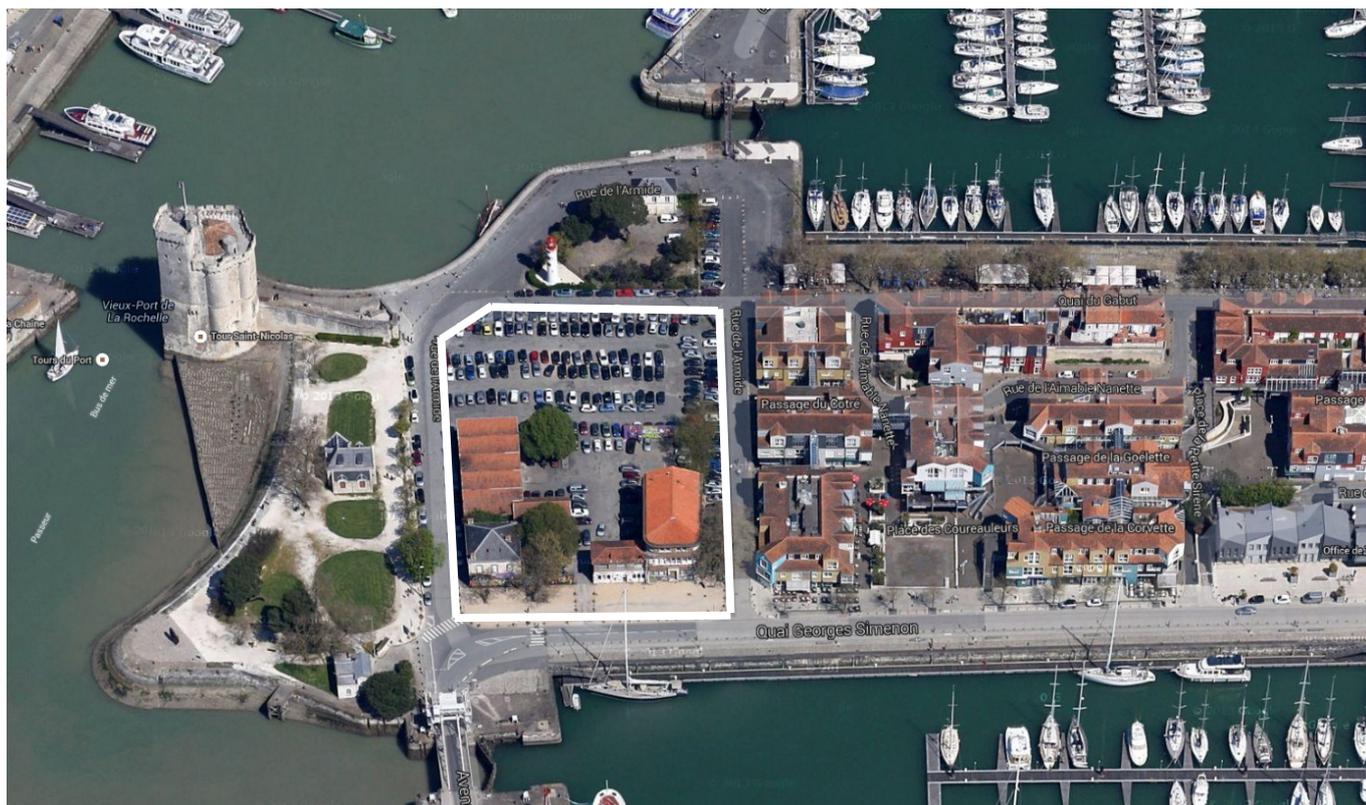
Deux bâtiments de douane sont implantés, l'un sur l'actuel square de l'Armide, l'autre sur le quai nord. Ils sont remplacés par de nouveaux édifices qui apparaissent sur le plan de 1892 et demeurent encore. A l'est, un ensemble d'entrepôts a été remplacé dans les années 1980 par un nouveau quartier qui invente une typologie rappelant la mémoire des lieux.



1885



1892



La présente Orientation d'Aménagement et de Programmation concerne la grande parcelle située à l'est du square de l'Armide et qui n'a pas fait l'objet de restructuration depuis le début du XX^e siècle. Le terrain est actuellement occupé de la manière suivante :

- un espace libre pour une majorité de sa surface,
- un entrepôt à toiture en shed et l'ancienne maison des douanes (dite 'des notaires') datant de la fin du XIX^e siècle sur la partie ouest,
- des bâtiments construits dans les années 1950 pour l'angle sud-est.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur offre l'opportunité de requalifier cette parcelle par un nouveau projet urbain, qui doit être valorisant pour le site du port de La Rochelle, tant en termes de programme qu'en termes de qualité architecturale.

Ce projet urbain ne peut s'insérer dans l'ensemble du Gabut qu'à certaines conditions, en particulier les précautions suivantes doivent être prises :

- remettre en évidence le tracé des fortifications ;
- présenter une grande qualité dans le traitement paysager et architectural, en s'attachant notamment à l'articulation de ce projet avec la tour St-Nicolas et le square de l'Armide qui constituent un premier plan vue de l'entrée du port.

Dans cet objectif de grande qualité, la conservation des immeubles existants peut être imposée pour constituer un point d'accroche et donner une échelle au projet.

Nous sommes là sur un site majeur pour La Rochelle, la composition du projet et son impact dans les vues à partir de tout point du port doivent garantir toutes les conditions de son insertion.

ANNEXE

Vocabulaire de l'architecture militaire

Extrait de l'ouvrage de Nicolas Faucherre : « Places fortes, bastions du pouvoir ».

